

**COMMUNE DE BARRE DES CEVENNES****Séance du samedi 30 septembre 2023**


---

Date convocation : 26 septembre 2023	<i>trente septembre deux mille vingt-trois, à 18h00, l'assemblée régulièrement convoquée s'est réunie sous la présidence de François ROUVEYROL</i>
Membres en exercice : 11	<b>Présent(e)s</b> : Charles ALDROVANDI, Jean-Claude AUBERLET, Isabelle BENOIT, Corentin CAPELIER, Rémy MONET, François ROUVEYROL
Présents : 6	
Votants : 10	<b>Absent(e)s et représenté(e)s</b> : Lisa CLARY représentée par Jean-Claude AUBERLET, Robert DEMOLIN représenté par Corentin CAPELIER, Fanny JACQUART représentée par Rémy MONET, Patrick ROY représenté par Charles ALDROVANDI
Pour : 10	
Contre : 0	
Abstentions : 0	<b>Excusé(e)s</b> : <b>Absent(e)s</b> : <b>Secrétaire de séance</b> : Jean-Claude AUBERLET

---

**Objet: Règlement de la garderie**

Le Maire expose à l'Assemblée délibérante qu'il convient de mettre à jour les modalités d'inscription des enfants telles qu'elles sont formulées dans le règlement intérieur en pièce jointe.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

- Approuve le règlement de la garderie.
- Autorise Monsieur le Maire à signer tous les actes et documents inhérents à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré en mairie les jour, mois et an ci-dessus,  
Au registre sont les signatures,

Acte rendu exécutoire  
après dépôt en S/Préfecture

le 03/10/2023

et publié ou notifié



Pour copie conforme.  
Le Maire,

*François Rouveyrol*  
François Rouveyrol

RF  
Préfecture

Contrôle de légalité  
Date de réception de l'AR: 03/10/2023  
048-214800195-DE\_127\_2023-DE